



IMPORTANT

Référence : charte d'éthique et déontologique FFTT

La Fédération Française de Tennis de Table se mobilise pour dire STOP à toutes les formes de violences et de dérives dans le SPORT. **TU ES LICENCIÉ A CETTE FÉDÉRATION.**

L'évolution du sport moderne et du Tennis de Table favorise la création harmonieuse d'un équilibre entre compétition et jeu libre, dans le plaisir et la convivialité, mais l'expose à un certain nombre de risques :

Dopage - Violences physiques, verbales, psychologiques ou sexuelles - Tricherie – Paris sportifs.

C'est pourquoi, nous devons tous rester vigilants pour promouvoir un environnement respectueux, inclusif, et sécurisé pour tous.

PREAMBULE

En inscrivant des Joueurs nominativement, les responsables engagent leur responsabilité sportive et financière, et valident l'acceptation du présent règlement.

Article 1 Présentation et conditions de participation

- Type de compétition : compétition individuelle
- Compétition mixte : Féminin ou Masculin
- Catégories : toutes sauf poussin(e)
- Le Coefficient de cette épreuve sera de 0.5

Conditions de participation

- Compétition ouverte aux pongistes licenciés dans le Cher pour la saison [26-27](#).
- Classement : [1/7/2026](#)
- Tenue : la tenue de sport sera exigée dans les aires de jeu.

Conditions de jeu

- Les balles de couleur blanche seront fournies par le CDTT18.
- Désignation d'un Juge Arbitre par la CDA (Commission Départementale de l'Arbitrage).
- Compétition sous la responsabilité d'un membre du CDTT18.
- Salle sous la responsabilité du Président du club recevant.
- Matériel sous la responsabilité du Président du CDTT18.

Article 2 Formule de la compétition

Le CDTT18TT organise un tournoi de rentrée. Trois tableaux sont proposés :

- Tableau A : 500 à 799 points
- Tableau B : 800 à 1099 points
- Tableau C : Ouvert à tous

Participation : Un seul tableau par joueur sauf "le tableau C" ouvert à tous les joueurs dont le classement est supérieur à 900 points.

Engagement financier : 3,00 € par participant par tableau pris sur le compte club

Horaires sans pause méridienne

Tableau	Fin de pointage	Début de la compétition
A	8h15	8h30
B	9h30	9h45
C	10h45	11h00

Ces horaires sont prévus pour des tableaux comportant 32 joueurs.

Déroulement pour chaque tableau

Matches par poule puis tableau avec classement intégral. Les parties se disputeront au meilleur des 5 manches.

Article 3 Inscriptions

Les inscriptions se feront sur SPID par les clubs, au plus tard le mardi précédant la compétition. Toute inscription ultérieure au mardi 23h59 ne sera pas prise en compte.

Article 4 Echelon départemental

Chaque Comité organise l'épreuve départementale à la date fixée par la commission compétente.

Arbitrage des matchs de la rencontre

Chaque joueur (participant) inscrit à cette compétition sera tenu d'arbitrer des rencontres.

Article 5 Echelon Regional

Pour cette compétition, il n'y a pas de qualification pour un échelon régional.

Article 6 Retards - Absences - Forfaits

- En cas de retard : perte des matches du au retard - possibilité de jouer les matches restants.
- En cas d'absence "justifiée" : décision prise par la Commission Sportive Départementale.
- En cas d'absence non justifiée avant la date du tournoi : forfait et perte de points.
- En cas d'absence non communiqué avant la date du tournoi : forfait et perte de points.

Article 7 Règlement financier : règles générales

Pendant toutes ces compétitions (échelon départemental, échelon régional, échelon national), tous les frais (inscriptions, séjours, déplacements, etc...) restent à la charge des participants.

Article 8 Résultats

Les résultats individuels seront saisis dans le système fédéral (SPID).

Article 9 Récompenses

- Les récompenses seront remises à la fin des tableaux.
- Les 1ers (vainqueur) de chaque tableau recevront 30 euros en espèces - cheque - carte cadeau - lot
- Les 2èmes (finaliste) de chaque tableau recevront 15 euros en espèces - cheque - carte cadeau - lot

Article 10 Droit à l'image

Au cours de la compétition, des photos et vidéos pourront être prises pour être diffusées sur le site ou les réseaux sociaux du CDTT18. Sauf mail envoyé au CDTT18 de la part de la joueuse, du joueur, ou de son représentant légal avant la compétition, l'informant de son refus, l'inscription équivaudra à une acceptation.

Article 11 Vols - pertes - casses d'objets appartenants aux participants

Le CDTT18 décline toutes responsabilités en cas de casse, de perte, ou de vols d'objets.

Article 12 Dégradation des matériels mis à disposition pour la compétition

Tout matériel (table, filet, séparations, etc. ...) rendu inutilisable en totalité ou partiellement par un participant à cette compétition donnera lieu à une facture à rembourser par celui-ci au CD18TT.

Article 13 Buvette - Restauration

Sur place : une buvette avec vente de boissons

OUI

☐

NON

Sur place : restauration possible ==> vente de sandwiches

OUI

☐

NON

☐

☐

Article 14 Commission Sportive Départementale

Pour des raisons sportives, administratives, ou financières, la Commission Sportive Départementale se réserve le droit de modifier ce présent règlement.

Pour des raisons avérées de sécurité des pratiquants, elle se réserve aussi le droit d'annuler cette compétition.

Article 15 Acceptation et Validation du règlement sportif

A travers mon inscription, je reconnais avoir pris connaissance de ce règlement sportif et en accepte la totalité du contenu. A travers ma participation, je valide, sans réserve, ce présent règlement.